

Certificat Universitaire Maître d'Apprentissage

COMPOSANTE : ALLSH

DUREE

90 Heures

DATE(S)

D'avril 2020 à juin 2020

HORAIRES

Formation organisée une journée par semaine à raison de 72h en présentiel et de 18h en formation à distance

LIEU

Aix en Provence

COUT/TARIF

1269€ en formation continue

ORGANISATION :

12 Semaines

SUIVI ET EVALUATION :

L'évaluation se fait en contrôle terminal

SANCTION DE LA FORMATION

Certificat universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

Le CU est proposé uniquement en formation continue. Le niveau d'accès se fait avec un baccalauréat, un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou équivalent. Pré requis conseillés : expériences du tutorat ou d'encadrement de stage

Moyens et Méthodes Pédagogiques

Les cours sont assurés sur le campus Schuman qui dispose de salles équipées, d'une bibliothèque et restaurant universitaires. Les cours en ligne se font sur la plateforme pédagogique d'Aix Marseille Université (AMETICE)

OBJECTIFS

Accompagner le projet professionnel des apprentis.

Organiser des situations d'apprentissage articulées avec les situations de travail.

Évaluer la progression des compétences vers la qualification.

PUBLIC

Dans le cadre de la formation continue ce CU s'adresse à des professionnels en activité. Il permet de renforcer les compétences professionnelles des tuteurs en entreprise en leur transmettant des connaissances

PROGRAMME

Bloc 1

Cadre juridique et réglementaire (18h)

Bloc 2

Accompagner la professionnalisation (58h)

Bloc 3

Accueillir, communiquer, intégrer en équipe (14h)

Responsable de la formation

Jean Louis Boutte

Profil des intervenants :

Enseignant, enseignant, chercheur et professionnel du secteur

Renseignements et inscriptions

Pour les inscriptions
<https://allsh.univ-amu.fr/formation-continue.fr>

allsh-fc@univ-amu.fr

Pour une demande de VAE ou VAP
<https://www.univ-amu.fr/fr/public/evolution-professionnelle-aide-la-reconversion>
Pas de taux car il s'agit d'une création

Taux de satisfaction :

Taux de réussite :

Taux d'insertion :

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat.